



[Le guide des bonnes manières sur Facebook](#)

<http://www.youtube.com/watch?v=g-Wm5qtFHkk>

B. La liberté d'expression et les réseaux sociaux

Que peut-on dire ou ne pas dire sur les réseaux sociaux?

Trois sujets de réflexion à travailler en groupe :

- 1) Un espace de libre expression
- 2) Les limites mises par les réseaux sociaux à cette liberté d'expression
- 3) Les limites légales à cette liberté d'expression

Répondre aux questions posées sur les documents + faire un petit résumé de la question qui sera éventuellement présenté à l'oral.

1) un espace de libre expression

Les réseaux sociaux lors du printemps arabe

1) A quel tableau ce dessin fait-il référence ?

2) Quel message veut faire passer le dessinateur ?



Document 1 : Le nouveau monde arabe », dessin de Patrick Chappatte paru le 5 mars sur le site Globe Cartoon

Document 2 : Une capture d'écran de la page Chronique d'Alessia » où une internaute met régulièrement en ligne le lien vers les chapitres de son livre.



3) Qu'est-ce que Facebook permet à cette personne de faire ? 4) Pourquoi cela lui donne-t-il une liberté d'expression importante ?
5) Pour vous, pourquoi Facebook, Twitter, Periscope ou encore Snapchat sont-ils des espaces de libre expression ?

Publié le 17/11/2015 par Sud-Ouest <http://www.sudouest.fr/> , avec The Conversation, par Arnaud Mercier

Facebook, Twitter et les autres réseaux sociaux ont été au cœur de cette vague d'attentats à Paris, jouant plusieurs rôles, désormais assez bien identifiés, analyse Arnaud Mercier, professeur en Information-Communication à l'université Panthéon-Assas

Considérés comme un espace de libre expression des internautes, sans être obligés de passer par la médiation des journalistes, les réseaux socionumériques ont été au cœur de cette vague d'attentats à Paris, jouant plusieurs rôles, désormais assez bien identifiés.

Comme cela se fait désormais de façon fréquente face à tout type d'événement, les internautes ont eu le réflexe de sortir leurs téléphones portables pour tourner en direct ce qui se passait sous leurs yeux. Les médias relayant ensuite ces images amateurs dans leurs éditions télévisées ou sur leurs sites. C'est ainsi que les premières images de fusillade filmées depuis un appartement à quelques centaines de mètres du Bataclan, postées très vite sur YouTube et reprises par d'autres comptes, ont cumulé en moins de vingt heures, selon notre décompte, plus de 2,1 millions de vues. (...)

Même réflexe pour Steven Costa arrivé sur les lieux de massacre d'un des cafés touchés, qui interroge alors les témoins tout en filmant la scène de crime, ou encore d'un particulier arrivant très vite sur le lieu des explosions au stade de France.

Et en janvier comme en novembre, on retrouve l'influence de ces pratiques amateurs sur les journalistes professionnels, avec cette vidéo prise sur portable par un journaliste du Monde, Daniel Psenny, dont la fenêtre donne sur la sortie de secours du Bataclan. Cette vidéo postée sur la chaîne Dailymotion du Monde a été vue plus de 12 millions de fois, en quelques heures.

L'espace public que ces réseaux numériques contribuent à forger, permet aux citoyens de créer des solidarités entre eux, sur un modèle d'auto-organisation. Sur Twitter, des fils d'actu, via un hashtag qui finit par s'imposer, permettent d'organiser un échange d'informations entre les internautes.

On en a vu cette nuit du 13 au 14 novembre, deux cas exemplaires. Le hashtag #porteOuverte s'est par exemple imposé dans la nuit comme un des mots-dièses les plus partagés sur Twitter, suite à la proposition du journaliste indépendant et actif sur les réseaux, Sylvain Lapoix.

Il permit d'exprimer l'élan de solidarité de Parisiens des quartiers touchés par les attentats au profit de ceux que le bouclage des lieux ou l'angoisse laissaient sans abris et dans la rue. De la même manière, le hashtag #rechercheParis est devenu le moyen que nombre de citoyens ont partagé pour faire circuler des appels à témoin pour retrouver trace d'un être cher dont ils étaient sans nouvelle. (...)

Finissons ce tour d'horizon, en soulignant hélas, que, comme d'habitude, de nombreuses rumeurs ont circulé sur ces réseaux, les partages se faisant sans contrôle et sans retenue. Une photo du groupe de rock «Eagles of Death Metal» circule sur Twitter et Facebook, présentée comme le groupe en concert dans le Bataclan le soir du drame, alors qu'il s'agit d'une photo de leur tournée, prise en Irlande.

L'annonce de lieux de fusillades nouveaux dans Paris, a rythmé la soirée sur les réseaux. Des coups de feu, des bombes, auraient ainsi été entendus à Beaubourg, aux Halles, au Trocadéro, etc. Dans l'affolement, croyant sans doute bien faire pour prévenir du danger d'autres internautes, des citoyens ont relayé ces rumeurs sans fondement. (...)

**6) D'après le document 2, à quoi ont servi les réseaux sociaux pendant les attentats à Paris?
Faites une liste des différents éléments que vous trouvez.**

7) Rédiger un résumé sur la liberté d'expression sur les réseaux sociaux.

Résumé : Facebook et les réseaux sociaux sont un espace de libre expression car...



2) Les limites mises par Facebook à cette liberté d'expression

Document 4 :

Un [article](#) du journal Le Monde, Facebook coopère avec la justice pour identifier un néonazi, le 30 décembre 2011.

1) Pourquoi Facebook a-t-il coopéré avec la justice ?

Facebook coopère avec la justice autrichienne pour identifier un néonazi

LEMONDE.FR avec AFP | 30.12.11 | 13h17 • Mis à jour le 30.12.11 | 15h04

Abonnez-vous
15 € / mois



Partagez



facebook

Suche



Pinnwand

Info

Freunde

Freunde (97)

Withe Power Withe Pride

Als FreundIn hinzufügen

Wohnt in Wolfsberg

Pinnwand

Withe Power Withe Pride

bis an mein ende werd ich kämpfen für mein land
Neo Nazi IST KEIN VERBRECHEN

vor 19 Stunden

2 Personen gefällt das.

Withe Power Withe Pride

Wetzt die langen Messer auf dem Bürgersteig
laßt die Messer flutschen in den Judenleib
Blut muss Fließen knüppelhageldick
Wir schließen auf die Freiheit dieser Judenrepublik
laßt die Messer flutschen in den Judenleib

Recommander

Envoyer

228 personnes recommandent ça.

Le réseau social américain Facebook a coopéré avec la justice autrichienne pour identifier un jeune néonazi qui publiait des slogans antisémites sur le site, a annoncé vendredi l'Office de protection de la Constitution et de lutte antiterroriste.

"C'est la première fois que nous avons adressé une telle demande à Facebook, sur la base d'une requête du parquet, et après une série d'échanges, ils ont fourni l'identification de ce jeune de 17 ans", a déclaré le directeur de l'Office de l'État régional de Carinthie, Helmut Mayer, confirmant une information du Kleine Zeitung.

Document 5 : Captures d'écran du site Facebook sur les abus et les infractions aux règlements

Comment signaler quelque chose

▼ Comment signaler des éléments inappropriés ou insultants sur Facebook (par exemple : nudité, incitation à la haine, menaces) ?

Nous sommes désolés d'apprendre que vous rencontrez un problème sur Facebook et nous souhaitons vous aider. Si vous souhaitez signaler un contenu qui va à l'encontre de nos Standards de la communauté (p. ex. : nudité, propos haineux, violence), utilisez le lien Signaler situé à côté de la publication, de la photo ou du commentaire pour nous le signaler.

si vous souhaitez signaler un contenu qui va à l'encontre de nos Standards de la communauté, mais ne disposez pas d'un compte ou ne pouvez pas voir le contenu (par exemple si une personne vous a bloqué(e)), vous devrez peut-être demander à un ami de vous aider.

N'oubliez pas que vous devriez également contacter les autorités locales si vous vous sentez menacé(e) par quelque chose que vous voyez sur Facebook.

2) Qu'est-ce qui est considéré comme une infraction par Facebook ?

3) Comment peut-on signaler quelque chose qui nous gêne sur Facebook ?

Types spéciaux de signalements

▶ Comment signaler du contenu de nature suicidaire à Facebook ?

▶ Puis-je supprimer le compte d'un(e) ami(e) ou d'un membre de ma famille qui est malade, hospitalisé(e) ou frappé(e) d'incapacité ?

▶ Comment signaler le décès d'un utilisateur ou un compte qui doit être transformé en compte de commémoration ?

▶ Comment signaler la présence d'un enfant âgé de moins de 13 ans ?

▶ Comment signaler une personne condamnée pour violences sexuelles ?

▶ Que faire si je vois sur Facebook des images d'un enfant victime d'agression physique ?

▶ Que faire si je vois sur Facebook des images d'un enfant exploité sexuellement ?

4) Que fait Facebook pour protéger les enfants sur le site ?

5) Combien d'images sont postées sur Facebook chaque jour ? Parmi elles, lesquelles sont supprimées par Facebook ?

de photos. Parfois, ées ? Et pourquoi ? Quand s'abilités". L'article 7 du naçants, à caractère ace en explique la d'une discussion

6) Quelles sont les raisons données par le site pour supprimer ces images ?

7) Pourquoi la suppression de certaines images paraît-elle abusive ?

En plus de cette déclaration d'intention, Facebook supprime sur un mandat de 10 pages qui a été révélé en février 2012 par le site de potins médiatiques Gawker.com. Ce document très détaillé dresse la liste des "abus standards". Il prévoit de supprimer toute image de nu intégral, d'acte sexuel, de drogue (excepté la marijuana), de tortures envers des humains et des animaux, de violence et d'appel à la violence. (...)

DE LA PORNOGRAPHIE AUX NUS DES TABLEAUX D'ART

Un interdit frappe également la pornographie et les images représentant une "activité sexuelle évidente, même si les parties nues du corps sont cachées par des mains, des habits ou des objets". Le responsable de Facebook France justifie cette interdiction en précisant que beaucoup de mineurs de 13 à 17 ans utilisent le réseau. "Nous préférons être très stricts. Notre cauchemar, c'est qu'un garçon ou une fille mineurs se retrouvent nus sur une page et que leur réputation soit ruinée. Facebook doit être un lieu sans peur ni scandale."

Mais la proscription radicale de la nudité soulève d'infinis problèmes. Philippe Brenot, directeur des enseignements de sexologie et de sexualité humaine à Paris-Descartes, rappelle qu'il existe des milliers d'images de nus intégraux dans les arts et le cinéma, qui n'ont rien d'illégal. Certaines sont même célèbres.

Le 6 mars, un rectangle noir était apposé par Facebook sur les seins d'une "Etude de nu" réalisée par la photographe Laure Albin Guillot et présentée par le Musée du Jeu de paume, à Paris. La direction du musée, indignée, a expliqué aux lecteurs de sa page ce qui s'était produit. "Au prochain avertissement de Facebook, notre compte risque d'être définitivement désactivé", précisait-elle, demandant une révision des "standards de la communauté Facebook".

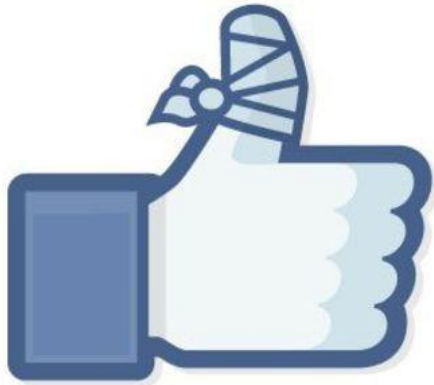
Le tableau peint par Courbet en 1886 L'Origine du monde, "visible au Musée d'Orsay par les écoliers", rappelle Philippe Brenot, a lui aussi été plusieurs fois retiré par Facebook – ce fut le cas, par exemple, en octobre 2012, sur la page de la Tribune de Genève. Les sexes et les seins sont méthodiquement traqués. En juillet 2011, le bébé nu de la couverture du disque de Nirvana Nevermind a été suspendu de la page officielle du groupe. En novembre 2011, L'Express a été censuré pour une photo de quatre femmes nues réalisée par l'artiste chinois Ai Weiwei. En septembre 2012, un dessin du New Yorker représentant Adam et Eve sous un pommier a été retiré (...)

8) Rédiger un résumé sur les limites à la liberté d'expression mises par Facebook .

Résumé : Facebook est une entreprise privée qui limite la liberté d'expression en...



3) Les limites légales à cette liberté d'expression



ACCUEIL / SPORT

PSG : Serge Aurier traite Laurent Blanc de "fiotte" dans une vidéo

Qu'est-ce que Periscope, le réseau social sur lequel a dérapé Serge Aurier ?

LE MONDE ECONOMIE | 15.02.2016 à 12h25 Par [Clément Martel](#) et [William Audureau](#)

Dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 février, le défenseur du Paris-Saint-Germain a insulté son entraîneur et plusieurs coéquipiers sur une application de chat vidéo, Periscope. Pendant 45 minutes, on le voit aux côtés de son ami Mamadou Doucouré, qui fume la chicha, répondre aux questions des internautes avec désinvolture, traitant Laurent Blanc de « fiotte », Salvatore Sirigu de « guez » (nul), et comparant Gregory van der Wiel à « de l'eau ». Une grande confusion a entouré la réception de ces propos : les déclarations de Serge Aurier étaient-elles publiques ou privées ? En direct ou enregistrées ? Qu'est-ce au juste que cette application, Periscope ? Éléments de réponse.

A quoi sert cette application ?

Periscope, c'est un peu la version microscopique de l'Eurovision : la possibilité de devenir, à petite échelle, le centre d'une retransmission en direct. Grâce à un smartphone et une connexion Internet, avec son cercle d'abonnés comme principaux téléspectateurs, cette application, propriété de Twitter depuis janvier 2015, permet en effet de diffuser un événement au moment où il se déroule. Il peut s'agir de n'importe quoi, et le plus souvent, de soi. Cette application sert principalement à se mettre en scène dans des selfies vidéo en direct, ou pour les célébrités lors de sessions de questions-réponses filmées au smartphone, sorte de conférences de presse informelles, à la manière de la conversation de Serge Aurier avec ses fans. (...)

Est-ce privé ?

Par défaut, non. Un stream Periscope est une diffusion publique, à l'image de n'importe quel tweet. Elle apparaît prioritairement dans le flux des personnes abonnées à un compte (Serge Aurier en compte 75 000 sur Twitter), mais quiconque dispose du lien peut théoriquement rejoindre la diffusion pour la suivre en direct. De ce fait, les propos de Serge Aurier ne relevaient pas de la sphère privée, d'autant qu'ils étaient tenus dans le cadre d'une séance de questions-réponses avec les abonnés de son ami. Mais le stream étant nommé « Avec Serge Aurier », le contenu du flux vidéo était clairement identifié. A noter que Periscope réserve également la possibilité, via une option, de restreindre la diffusion d'une vidéo à un cercle privé, que Serge Aurier et son ami Mamadou Doucouré n'ont semble-t-il pas jugé bon d'activer. Dans ce cadre-là, l'utilisateur a la possibilité de sélectionner les personnes à qui le flux vidéo sera accessible. (...) <http://www.lemonde.fr/>

Document 7 : Harcèlement sur Facebook : “Nous avons été traumatisées”

Publié le 6 mai 2011 à 05h42 sur le site [Francesoir.fr/](http://francesoir.fr/)

Les adolescents harcelés dans leur classe deviennent aussi des têtes de Turc sur Internet. L'Éducation nationale a passé un accord avec Facebook pour pouvoir agir.

1) Dans les 2 textes qui suivent, relever les différents actes de harcèlement commis sur Facebook.

a) « Paul la poucave » a fait trembler le lycée. Trois élèves d'un établissement de la région lyonnaise ont colporté des potins de cours de récré pendant deux mois, masqués derrière ce nom de profil Facebook (qui signifie « Paul le rapporteur » en argot). Jusqu'au jour où ils ont posté des photos compromettantes de Lauren et Margaux, toutes deux en classe de première. « Le genre de bêtises bien ridicules qu'on fait pendant une soirée arrosée. C'était trop gênant, ces photos ont fait le tour du lycée », raconte Lauren. Pour couper court, les deux copines de 17 ans n'ont pas hésité à « signaler un abus » pour « atteinte à la vie privée » sur Facebook. Le compte a immédiatement été fermé. « On a fini par découvrir qui était derrière tout ça. Mais on se voyait mal aller se plaindre au proviseur, même s'ils ont fait beaucoup de mal. Leur grand jeu consistait à inventer des histoires de couple et à insinuer que les filles trompaient leur copain. Ils faisaient aussi courir des bruits plus anodins en affirmant par exemple que certains ne se lavaient pas. »

b) M. G., père de Marie, 12 ans

« En février dernier, une camarade de ma fille Marie, âgée de 12 ans, a créé un groupe Facebook "anti-Marie". C'est arrivé après que ma fille a tenu des propos maladroits à l'encontre d'une autre élève qui s'était fait récemment agressée – « Ça ne doit pas être drôle d'être noire », lui avait-elle dit. Marie, qui n'a pas de compte Facebook, est alertée quelques jours plus tard par une amie. La gamine fautive a rapidement regretté son geste. Mais le mal était fait : 150 élèves de l'école, toutes classes confondues, avaient déjà rejoint les "anti-Marie". Les messages d'insultes fusaient. On la traitait de tous les noms, et surtout de raciste. A l'école, c'était pire encore. Nous nous sommes relayés pendant plusieurs jours avec ma femme pour l'accompagner le matin. J'ai essayé de contacter Facebook pour faire supprimer ce groupe. Impossible de les joindre par téléphone. Je n'ai jamais eu de réponse à mon courrier. Le groupe a finalement été fermé dix jours plus tard. Mais ma fille a été traumatisée, ce sont des souvenirs qui restent. »

Document 8 : reportage

2) D'après le reportage expliquez ce qu'il s'est passé pour cette adolescente.



Autre exemple :

https://www.youtube.com/watch?v=qYo_d3aROLH0

<http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20131114.OBS5469/traitee-de-pute-de-boless-marion-13-ans-s-est-suicidee.html>

Blocage ou fermeture du compte

Face à ce fléau, le ministère de l'Éducation nationale a pris une mesure radicale : la fermeture du compte Facebook des élèves « *harceleurs* ». Une décision qualifiée d'« *historique* » par Eric Debarbieux. Fruit d'un partenariat avec la CNIL et l'association E-enfance, cette convention sera signée dans les semaines à venir et entrera aussitôt en vigueur. « *Après avoir été signalé au chef d'établissement, à la CNIL ou à E-enfance (via le numéro Net Ecoute : 0.820.200.000), les administrateurs de Facebook seront à leur tour prévenus et l'enfant incriminé recevra un premier avertissement. Si les faits se reproduisent, le réseau social décidera, en concertation avec l'établissement et les différents organismes partenaires, de bloquer ou de fermer définitivement le compte du harceleur* », explique Justine Atlan, directrice d'E-enfance. En cas de diffamation ou d'injures, les parents des victimes pourront bénéficier d'un accompagnement pour porter plainte.

3) Quels organismes ont agi pour lutter contre le harcèlement sur Facebook ?

4) Quelles mesures peuvent-êtré prises contre un harcèlement sur Facebook ?

Document 8 : Propos injurieux, dénigrants ou moqueurs sur un réseau social : quand la liberté d'expression conduit au licenciement. Le Point.fr le 03/02/2014. Par LAURENCE NEUER

(...) "Incitation à la rébellion"

On se souvient de la célèbre affaire "Alten", qui avait ouvert le bal jurisprudentiel en 2010. Trois salariés avaient confié sur le "mur" Facebook de l'un d'entre eux qu'ils souscrivaient au rituel du "club des néfastes" en référence à la pratique consistant à "se foutre de la gueule de leur supérieure hiérarchique". La joyeuse bande avait fait fi de la réaction d'autres salariés, "amis d'amis" qui, choqués par les propos, ont fait une copie d'écran des échanges et les ont soumis à leur hiérarchie. Résultat : la cadre chargée du recrutement a été licenciée pour "incitation à la rébellion", "atteinte à l'autorité et à la réputation" et "dénigrement". Ce licenciement pour faute grave a été validé par le conseil de prud'hommes de Boulogne-Billancourt en novembre 2010. (...) Moralité. L'abus de médisance a sa contrepartie : la responsabilité. Le salarié qui franchit la ligne rouge risque d'être licencié et même condamné à titre personnel sur la base de différents motifs : diffamation, dénigrement, injure, déloyauté, violation de la confidentialité, atteinte à l'image, abus du droit de critique, etc.

Injure et "moquerie"

Un "conseiller client" du centre d'appels Webhelp de Caen avait été licencié et poursuivi pour injure publique devant le tribunal correctionnel de Paris. Il avait écrit sur sa page Facebook : "Journée de merde, temps de merde, boulot de merde, boîte de merde, chefs de merde" et "j'aime pas les petits chefaillons qui jouent au grand". Le prévenu a expliqué au tribunal correctionnel que ses propos étaient liés au suicide, la veille, d'une collègue syndicale. En vain. Le tribunal a relevé le caractère "outrageant", "insultant" et "vexatoire" de tels écarts verbaux visant la direction de l'entreprise et la supérieure hiérarchique, parfaitement identifiables. Le salarié, qui n'avait jamais été condamné, s'en est tiré avec une amende de 500 euros avec sursis (décision du 17 janvier 2012). (...)

La vie privée du salarié peut-elle lui être d'un quelconque secours ? Ce qui délimite la frontière entre l'"espace privé", protégé du joug judiciaire, et l'"espace public", qui expose l'utilisateur à des sanctions, c'est le paramétrage du compte. (...)

5) Dans la 1^{ère} affaire, pour quelles raisons des salariés ont-ils été licenciés ?

6) Quel tribunal a donné raison à l'entreprise ?

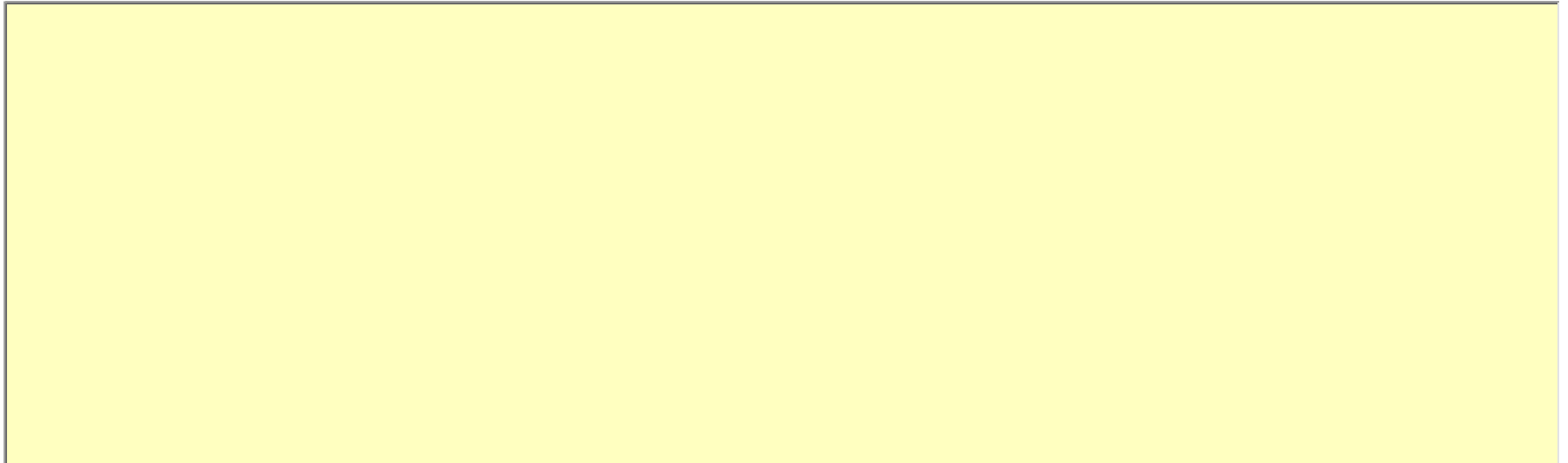
7) Dans la 2^{ème} affaire, quelle est la condamnation du salarié et pour quelle raison ?

8) A quelle condition, peut-on critiquer son employeur sur Facebook ?

9) Rédiger un résumé sur les limites mises par la loi à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux.

Résumé : La liberté d'expression est limitée par la loi sur les réseaux sociaux . Dans les cas de harcèlement...

Les réseaux comme Facebook sont à la limite de la vie privée et de la vie publique car...



Conclusion : Quelle attitude adopter sur Facebook ?

Vie privée et vie publique

Tout ce que je mets en ligne constitue mon « identité numérique » : c'est l'image que je donne de moi au monde extérieur. Elle est constituée par les informations que je remplis dans mon profil mais aussi par tout ce que je publie.

C'est un instantané de moi à un moment précis qui restera en ligne car tout ce qui est publié sur internet est indexé et archivé.



Est-ce que
j'ai le droit
à l'oubli ?



Attention !

- Les informations que tu publies sont susceptibles de servir à te « fichier » pour cibler de la publicité, un discours politique, etc.
- Certaines personnes mal intentionnées pourraient utiliser tes données personnelles sans ton accord dans le but de te nuire.

Les bons réflexes

Distingue bien ce qui relève de l'intimité, à partager avec tes proches, de ce qui relève de la vie publique. Réfléchis à ce que tu veux que les autres sachent de toi, à ce que tu assumes dans ta vie privée mais pas en public. Choisis en conséquence ce que tu publies et à qui tu t'adresses.

<http://www.youtube.com/watch?v=-Xqjl4iY8nI>

« Ma vie en numérique », un document réalisé par la mission TICE et le CLEMI.

[ici](#)

Vous pouvez vous informer sur le sujet en allant sur ces sites :

ins@fe soutenu par l'Union Européenne

Internet Sans Crainte

programme national de sensibilisation des jeunes aux bons usages de l'internet

Internet Sans Crainte .fr

Blog'actu Le projet S'informer Organiser un atelier Espace jeunes Le coin des juniors Formation

Blog'actu

Safer Internet Day 2012 - Le Clip !

Découvrir Internet ensemble, c'est plus sûr !
Voici le clip de la Commission européenne réalisée par le réseau insafe pour le Safer Internet Day 2012

Dernières actus :

- Rapport Jouanno sur l'hypersexualisation
- Facebook, nid familial ?
- Actualisation de « Passe ton permis Web » (pour

Espace Parents

Télécharger le guide Conseil

Parlez-vous souvent avec vos enfants de ce qu'ils font sur Internet ?

Oui, régulièrement

Pas vraiment, c'est leur domaine

Non, je n'y comprends rien

Enseignants, Educateurs

SONDAGE

Donnez votre avis sur nos kits pédagogique :
Kits 2025 ex machina
Kits Vinz et Lou

Organisez des ateliers avec nos ressources pédagogiques.

Demandez une intervention dans votre classe

Espace 12-17

2025 exmachina
www.2025exmachina.net

Découvre les 4 épisodes du jeu 2025 exmachina
A toi de jouer !

Ce qui te plaît le plus dans le jeu

Espace 7-12

Vinz et Lou

Après avoir regardé Vinz et Lou, tu te dis :

Eh ben, j'en ai appris des choses !

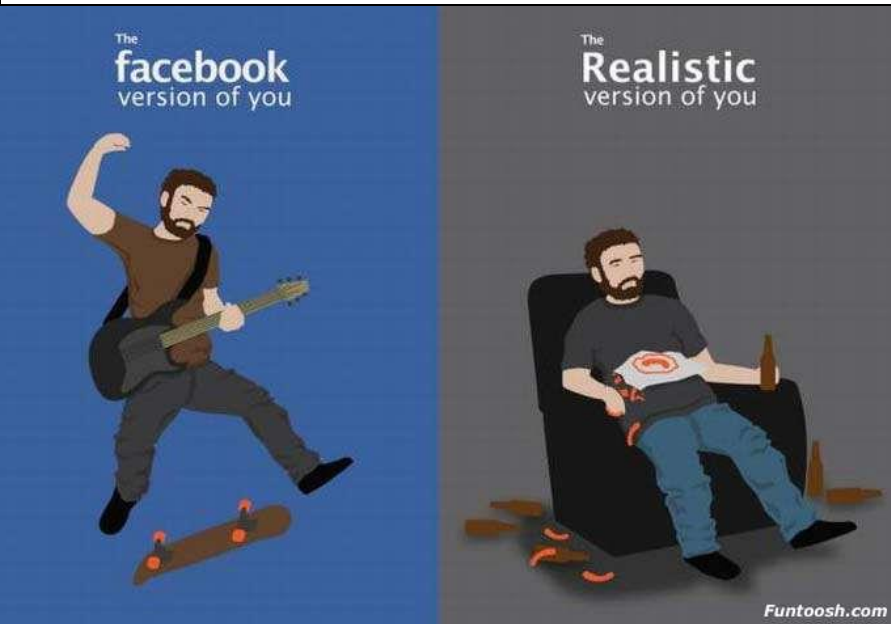
J'étais un peu au courant, mais pas de tout ça

Ça ne m'a rien appris, je savais déjà tout !

Capture d'écran du site <http://www.internetsanscrainte.fr/>

Articles de L'actu sur la géolocalisation http://ejournaux.playbac.fr/?revue_id=141

En France, les libertés sont garanties, mais elles peuvent parfois s'opposer. Ainsi, chacun a le droit à la liberté d'expression, mais il ne peut pas tenir des propos injurieux ou racistes par exemple. La limite entre droit à une vie privée et espace public est difficile à maîtriser dans le cas de réseaux sociaux comme Facebook.



<http://caricaturedujour.blogspot.fr/2013/07/caricature-sur-le-controle-des-gens.html>

http://3.bp.blogspot.com/-CWC87msx6Ho/TcntYYrqMAI/AAAAAAAEHg/IKfpS6mMPgU/s1600/facebook_vs_reality.jpg

